

**CONTRAT DE SAILLIE 2026 – LORD DU VIOLET****Le présent contrat est établi entre les soussignés suivants :**

Nom et prénom :

Élevage d'une Romance – PASQUET Marie

Adresse :

1 Chemin de Bardot 19230 SEGUR LE CHATEAU

ET

Code Postal et Ville :

Le vendeur

Téléphone :

Email :

L'acheteur**L'acheteur conclut ce contrat de saillie pour la saison de monte 2025 aux conditions suivantes pour la jument :****Nom** : **N° SIRE** : **N° UELN** :**Race** : **Primipare** (Premier poulain) **Multipare** (Multipare) **Mois de saillie souhaité** :

Le propriétaire de la jument citée ci-dessus s'engage à présenter un test artérite et métrite négatif datant de moins d'un mois pour assurer la sécurité sanitaire de l'étalon. De plus, une échographie est fortement conseillée avant son arrivée afin de vérifier que la jument est apte à la reproduction et ne présente pas d'entraves à sa fécondité (corps jaunes/liquide dans l'utérus, etc.).

Un suivi échographique peut être effectué au sein de l'élevage par **les vétérinaires de Pompadour** la facturation de celui-ci seront donc fait par leurs soins en fonction du nombre d'échographie effectué.

La jument devra être amenée en tout début de chaleurs, en bon état, déférée des postérieurs, à jour de vaccination et de vermifuge. Une jument agressive ne sera pas acceptée.

TARIF de saillie de l'étalon LORD DU VIOLET :

Monte en main : **600,00 € TTC** payable à la saillie **568,72 € HT** une semaine de pension comprise. Au-delà, 10,00 € HT/jour sois 70,00 € HT la semaine de pension (Foin à volonté en paddock, si besoin de rations 5,00 € de plus), jument non suitée, suitée = 15,00 € HT/jour. Via ce contrat, vous possédez l'exploitation de trois chaleurs ainsi qu'une garantie poulain vivant à 48 heures (garantie existante dès lors que la jument est déclarée gestante) :

- Si décès du poulain avant le délai de 48heures, report de saillie sur une chaleur,
- Si avortement report de saillie possible (Si une seule chaleur exploitée auparavant),
- Si jument vide, saillie reportable 1 fois (sois la même année soit l'année d'après).

Studbook souhaité : Zangersheide (Jument devant être membre de la WBFSH), AES, OC – Origines connues

Fait à : Le :/..../.....
Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Le vendeur :

L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions générales et accepte sans réserve les droits et obligations du présent contrat :

Élevage d'une Romance – Pasquet Marie

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente des saillies de LORD DU VIOLET définissent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de saillie. L'acheteur déclare en avoir pris connaissance et accepte sans réserve les droits et obligations y afférents. Toute commande de saillie est régie par les présentes conditions.
- 1.2. L'acheteur a pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les saillies.
- 1.3. Le prix de la saillie ne comprend pas les frais de suivi gynécologique ni d'analyses éventuelles.

ARTICLE 2 – CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Pour les contrats de saillies Garantie poulain vivant 48h, l'acheteur devra impérativement informer le vendeur dans les 48h par le biais d'un certificat vétérinaire daté si la jument n'a pas donné naissance à un poulain viable, à défaut, le poulain sera considéré comme viable et aucun report de saillie ne pourra être exigé.

ARTICLE 3 – DROITS ET LITIGES

Les présentes conditions de vente de saillie rédigées en langue française seront exécutées et interprétées conformément au droit français. En cas de litige, l'acheteur s'adressera en priorité au vendeur pour une solution amiable. A défaut et en cas de contestation pour l'application des présentes, le litige sera soumis au Tribunal de grande instance lorsque l'acheteur est un particulier ou au Tribunal de commerce lorsque l'acheteur est un professionnel, juridictions compétentes dans le ressort du domicile du vendeur.

Signature de l'acheteur :
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)



RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Banque 15589 Guichet 24585 N° de compte 060568642 40

Clé RIB 72

Titulaire du compte : PASQUET MARIE
268 ROUTE DU MARCEAU

19350 JUILLAC

Domiciliation : CCM TERRASSON

Devise : EUR

IBAN FR76 1558 9245 8506 0568 6424 072

BIC CMFRFR2BXXX